

## **FCP AFEK CEA**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AFEK CEA » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA » dans les placements constitués par les actions NBL AA et UIB ont atteint respectivement, au 31 décembre 2014, 10,282% et 10,343% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors des observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA », annexés au présent rapport,

sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 27 Mars 2015

**Le commissaire aux comptes**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31-12-2014**  
**(Unité : en DT)**

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>478 557,194</b>	<b>583 026,640</b>
Actions cotées et droits rattachés		478 557,194	583 026,640
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>39 278,194</b>	<b>11 173,289</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	0,000	0,000
Disponibilités		39 278,194	11 173,289
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>0,030</b>	<b>0,030</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>517 835,418</b>	<b>594 199,959</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	2 700,934	3 359,772
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	2 148,324	1 777,318
<i>TOTAL PASSIF</i>		<b>4 849,258</b>	<b>5 137,090</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>512 127,682</b>	<b>592 311,624</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>858,478</b>	<b>-3 248,755</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 778,470	-9 785,487
Sommes distribuables de l'exercice		3 636,948	6 536,732
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>512 986,160</b>	<b>589 062,869</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>517 835,418</b>	<b>594 199,959</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>18 704,290</b>	<b>23 835,335</b>
Dividendes Actions cotées		18 704,290	20 133,210
Revenus des emprunts d'Etat		0,000	3 702,125
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>353,471</b>	<b>693,049</b>
Revenus des comptes à vue		353,471	693,049
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>19 057,761</b>	<b>24 528,384</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>11 692,914</b>	<b>14 452,556</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>7 364,847</b>	<b>10 075,828</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<b>3.10</b>	2 996,669	2 796,544
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 368,178</b>	<b>7 279,284</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-731,230	-742,552
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.11</b>	<b>3 636,948</b>	<b>6 536,732</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		731,230	742,552
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		32 321,942	-56 584,909
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-30 194,288	-40 194,956
Frais de négociation		-784,833	-1 308,798
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 710,999</b>	<b>-90 809,379</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>5 710,999</b>	<b>-90 809,379</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	4 368,178	7 279,284
<b>b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	32 321,942	-56 584,909
<b>c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	-30 194,288	-40 194,956
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	-784,833	-1 308,798
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	0,000	0,000
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-81 787,708</b>	<b>-47 702,112</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>135 184,425</b>	<b>169 327,535</b>
- Capital	173 700,000	191 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-37 786,624	-19 172,713
- Régularisation des sommes distribuables	-728,951	-2 799,752
- Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b - Rachats</b>	<b>216 972,133</b>	<b>217 029,647</b>
- Capital	282 600,000	258 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-65 094,180	-38 353,834
- Régularisation des sommes distribuables	-468,006	-2 931,324
- Droits de sortie	-65,681	-185,195
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-76 076,709</b>	<b>-138 511,491</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début de l'exercice	589 062,869	727 574,360
b - en fin de l'exercice	512 986,160	589 062,869
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début de l'exercice	7 523	8 195
b - en fin de l'exercice	6 434	7 523
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>79,730</b>	<b>78,301</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,83%</b>	<b>-11,81%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2014**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 478 557,194 Dinars et se détaille comme suit:

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition en DT</b>	<b>Valeur au 31 Décembre 2014</b>	<b>% actif net</b>
<b>Actions</b>	<b>141 838</b>	<b>597 860,628</b>	<b>478 557,194</b>	<b>93,289%</b>
ADWYA	1 000	7 855,000	8 173,000	1,593%
AMS	6 000	34 749,450	25 668,000	5,004%
ATB	352	1 898,052	1 535,776	0,299%
BTE (ADP)	500	12 490,000	12 445,000	2,426%
CARTHAGE CEMENT	15 000	49 340,000	36 405,000	7,097%
CIL	3 800	65 212,933	50 361,400	9,817%
GIF	11 003	45 610,690	37 344,182	7,280%
MODERN LEASING	1 000	8 240,849	5 281,000	1,029%
NBL AA	7 600	66 478,371	52 744,000	10,282%
SIAME	21 000	84 183,400	48 867,000	9,526%
SITS	21 000	52 052,000	40 320,000	7,860%
SOMOCER	7 000	18 126,000	17 626,000	3,436%
TAWASOL GH	35 000	34 710,160	26 075,000	5,083%
TPR	5 545	26 359,967	23 943,310	4,667%
UIB	3 600	49 483,709	53 060,400	10,343%
WIFAK LEAS	2 438	41 070,047	38 708,126	7,546%
<b>TOTAL</b>	<b>141 838</b>	<b>597 860,628</b>	<b>478 557,194</b>	<b>93,289%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	262 509,270
<b>TOTAL</b>	<b>262 509,270</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	399 300,658	369 106,370	- 30 194,288
<b>TOTAL</b>	<b>399 300,658</b>	<b>369 106,370</b>	<b>- 30 194,288</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 18 704,290 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
<b>Dividendes</b>	<b>18 704,290</b>	<b>20 133,210</b>
- des actions admises à la cote	18 704,290	20 133,210
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,000</b>	<b>3 702,125</b>
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>0,000</u>	<u>3 702,125</u>
- intérêts	0,000	3 702,125
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>18 704,290</b>	<b>23 835,335</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 39 278,194 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2014	% actif net
<b>Disponibilité</b>	<b>39 278,194</b>	<b>39 278,194</b>	<b>7,657%</b>
Dépôt à vue	50 711,190	50 711,190	9,885%
Sommes à l'encaissement	-	-	0,000%
Sommes à régler	- 11 432,996	- 11 432,996	-2,229%
<b>TOTAL</b>	<b>39 278,194</b>	<b>39 278,194</b>	<b>7,657%</b>

### **3.4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2014 à 353,471 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2014 sur les placements monétaires.

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Intérêts des autres placements	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	353,471	693,049
<b>TOTAL</b>	<b>353,471</b>	<b>693,049</b>

### **3.5 Note sur les créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 0,030 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit:

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	0,030	0,030
<b>TOTAL</b>	<b>0,030</b>	<b>0,030</b>

### **3.6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 700,934 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit:

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Commission distributeurs	514,464	639,961
Commission gestionnaire	1 929,235	2 399,827
Commission dépositaire	257,235	319,984
<b>TOTAL</b>	<b>2 700,934</b>	<b>3 359,772</b>

### **3.7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 148,324 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Redevance CMF	43,462	53,664
Honoraires commissaire aux comptes	2 104,862	1 723,654
<b>TOTAL</b>	<b>2 148,324</b>	<b>1 777,318</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital initial au 01/01/2014</u></b>	
Montant (en nominal)	752 300,000
Nombre de parts	7 523
Nombre de porteurs de parts	96
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	173 700,000
Nombre de parts émis	1 737
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	282 600,000
Nombre de parts rachetés	2 826
<b><u>Capital au 31-12-2014</u></b>	
Montant (en nominal)	643 400,000
Sommes non distribuables	-131 272,318
<b>Montant du capital au 31/12/2014</b>	<b>512 127,682</b>
<b><u>Nombre de parts</u></b>	
Nombre de porteurs de parts	144

#### 3.8.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014:

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	32 321,942	-57 369,902
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur emprunt Etat	0,000	784,993
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	-30 194,288	-37 466,456
Plus (ou moins) values réalisées sur emprunt Etat	0,000	-2 728,500
Frais négociation	-784,833	-1 308,798
Droit de sortie	65,681	185,195
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 408,502</b>	<b>-97 903,468</b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-159 988,376	-81 266,029
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-37 786,624	-19 172,713
Régularisations sommes non distribuables rachats	65 094,180	38 353,834
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-131 272,318</b>	<b>-159 988,376</b>

### **3.9 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 11 692,914 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	2 227,226	2 752,875
Rémunération Gestionnaire (TSI)	8 352,056	10 323,231
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	1 113,632	1 376,450
<b>TOTAL</b>	<b>11 692,914</b>	<b>14 452,556</b>

### **3.10 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 996,669 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Redevance CMF	556,789	688,190
Honoraires commissaire aux comptes	2 439,880	2 108,354
<b>TOTAL</b>	<b>2 996,669</b>	<b>2 796,544</b>

### **3.11 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014

<b>Désignation</b>	<b>Résultats Distribuables</b>	<b>Régularisations souscriptions</b>	<b>Régularisations rachats</b>	<b>Sommes Distribuables</b>
Exercice n-1 et antérieurs	-3 248,755	-750,118	1 220,403	-2 778,470
Exercice n	4 368,178	21,167	-752,397	3 636,948
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>				<b>858,478</b>

## **4. Autres informations**

### **4.1- Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	11 432,996	2 467,500
- Participation à libérer	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>11 432,996</b>	<b>2 467,500</b>

#### 4.2- Données par parts et ratios pertinents

##### 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	2,962	3,260
Charges de gestion des placements	1,817	1,921
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>1,145</b>	<b>1,339</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,466	0,372
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,679</b>	<b>0,968</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,114	-0,099
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,565</b>	<b>0,869</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	5,024	-7,522
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,693	-5,343
Frais de négociation	-0,122	-0,174
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>0,209</b>	<b>-13,039</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,888</b>	<b>-12,071</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,010	0,025
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,219</b>	<b>-13,014</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,645	1,664
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,864</b>	<b>-11,350</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	79,730	78,301

##### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,12%	2,20%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,54%	0,42%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,79%	1,11%

#### **4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.